Nations Unies A/AC.105/1226/Add.4

Assemblée générale

Distr. générale
3 mars 2025
Français
Original : anglais/espagnol/français

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Informations sur tout cas pratique qui justifierait de définir et de délimiter l'espace extra-atmosphérique

Note du Secrétariat

Additif

Table des matières

Page

II. Informations reçues d'États Membres 2

Djibouti 2

Équateur 2

Jamaïque 2

Myanmar 2

Tunisie 3

V.25-03518 (F) 020425 030425

Merci de recycler

II. Informations reçues d'États Membres

Djibouti

[Original : français]
[12 février 2025]

Les vols suborbitaux représentent un cas qui justifie de définir et de délimiter l'espace extra-atmosphérique.

Équateur

[Original : espagnol]
[12 février 2025]

L'Équateur est en train de mettre en place un cadre législatif et politique pour les activités spatiales qui lui permettra d'encourager le développement dans ce domaine, mais il ne dispose pas encore d'expérience technique ou de connaissances spécialisées en matière de vols suborbitaux.

Jamaïque

[Original : anglais]
[21 février 2025]

L'administration jamaïcaine rappelle l'incident de septembre 2019, où le satellite Aeolus de l'Agence spatiale européenne a dû effectuer une manœuvre d'évitement pour éviter une collision avec un satellite Starlink de SpaceX, et insiste sur le fait qu'il est nécessaire de disposer d'un système efficace de gestion du trafic spatial. L'établissement d'un ensemble de dispositions techniques et réglementaires destinées à promouvoir la sécurité de l'accès à l'espace, des opérations spatiales et du retour vers la Terre, sans interférences physiques ou radioélectriques, contribuerait à gérer l'encombrement accru de l'espace et à garantir la sécurité et la viabilité des opérations spatiales.

Myanmar

[Original : anglais]
[10 février 2025]

Le Myanmar ne dispose pas d'informations sur un cas pratique qui justifierait de définir et de délimiter l'espace extra-atmosphérique. À l'heure actuelle, le Myanmar n'a pas d'agence spatiale ni de loi nationale sur l'espace. Le Myanmar se prépare à des projets spatiaux et suit les lignes directrices de l'Union internationale des télécommunications (UIT) en tant qu'État membre de l'UIT. Le Myanmar est également au courant des travaux du Bureau des affaires spatiales et est un État Membre permanent de l'Organisation des Nations Unies.

Tunisie[1]

[Original : français]
[11 janvier 2023]

L'ensemble des éléments de réponse apportés aux différentes questions examinées par le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant la définition et la délimitation de l'espace acquièrent aujourd'hui une plus grande importance, notamment suite au lancement depuis la Tunisie, le 22 mars 2021, de son premier nanosatellite, « Challenge One », assuré par la société privée tunisienne Telnet. L'ensemble des travaux effectués en amont du lancement ont prouvé encore une fois à quel point il était important d'avoir un cadre juridique relatif à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique mais aussi à la question relative à l'immatriculation des aéronefs dans ledit espace afin d'assurer et de réussir tout cas pratique d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

[1] La réponse reçue de la Tunisie a été initialement communiquée à la soixante-deuxième session du Sous-Comité juridique, en 2023, dans le document de séance A/AC.105/C.2/2023/CRP.34 (en français seulement).